

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 novembre 2011 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, Mr FOURNIER Benoît, M. PHILIPPE Didier, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALCO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Excusés : Mme LONCHAMBON Jacqueline, MM. FRANCISCO Alvaro (procuration à M. GIRARD), BEDABOUR Lionel (procuration à M. ESTIER), GREGORIO Francisque (procuration à Melle NANAI)

Mr Guillaume GIRARD a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières - DIA
- Taxe d'aménagement
- Projets travaux : informations
- Etudes assainissement
- Services publics
- Intercommunalité : informations
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la parcelle :

- AP 455 d'une superficie de 1391 m² vendue 16 692 € par Mme ROSSIGNOL Ginette au profit de Melle DUPRAT et Mr CUBIZOLLES.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la parcelle :

- AY 181 d'une superficie de 3530 m² vendue 15 000 € en toute propriété soit 12 000 € en nue-propriété par Mme APCHIN née BUSSIÈRE au profit de Mr BUSSIÈRE Daniel, dans le cadre de la donation-partage POURCELOT/BUSSIÈRE-APCHIN .

Taxe d'aménagement : fixation du taux et exonérations :

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement qui remplacera la Taxe Locale d'Équipement à compter du 1^{er} mars 2012 et pour 1 an, à 2% ainsi que d'exonérer totalement :

- les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA,
- jusqu'à 50% des surfaces supérieures à 100 m² pour les surfaces des constructions à usage de résidence principale si elles sont financées à l'aide du prêt à taux zéro,
- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Projets travaux :

Les travaux de réhabilitation de la décharge de Fougères arrivent dans leur 2^{ème} phase : couverture des déchets par de la terre à matrice limoneuse (terre compactée pour être étanche) provenant de la carrière Besançon de Chapdes-Beaufort. 40 000 m³ sont nécessaires et vont générer des transports jusqu'à fin janvier, voire fin février, ce qui risque d'occasionner une gêne pour les riverains.

L'entreprise Champagnol a effectué les travaux de remise en état du chemin de Coureix à Fontelun. Des travaux supplémentaires d'un montant de 1 500 € ont été effectués pour réaliser une plateforme pour un point-propre.

Etudes d'assainissement :

Deux consultations ont été lancées pour :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des stations et réseaux d'assainissement communaux,
- l'étude technique des stations d'épuration par rapport au projet de Plan Local d'Urbanisme et l'état de vétusté des stations anciennes avec proposition de remise à niveau.

Les cabinets EGIS, REUR, SECAE, GEOVAL, SAUNIER et la DDT ont fait une proposition de prestations.

Le Cabinet SAUNIER et Associés a été retenu pour les deux études pour un montant total de 23 154 € TTC. Des demandes de subvention seront adressées au Conseil Général (30%) et Agence de l'Eau (50%).

PLU :

La réunion publique de présentation du futur PLU a eu lieu le 18 novembre dernier, devant une assistance nombreuse. Le cabinet d'études a fait une présentation générale du projet. L'objectif est d'accueillir de nouveaux habitants, d'offrir un parc de logements attractif et adapté aux besoins de toutes les générations, de maintenir un niveau d'équipement et de services publics, de s'adapter au monde industriel tout en préservant et soutenant l'activité agricole.

Services publics :

- Ecole publique : Le Conseil Municipal souhaite voir l'arrivée de nouvelles familles avec enfants afin de pallier à la diminution des effectifs des écoles.
- La Poste : Malgré le refus de la Commune, les services de la Poste ont annoncé la fermeture du bureau le lundi à compter du 12 décembre prochain. Le Conseil Municipal souhaite faire savoir son mécontentement par diverses actions. Les travaux de réaménagement débuteront en janvier 2012.

Intercommunalité :

- Cinéma La Viouze : Le projet d'association pour la gestion du Cinéma La Viouze se met en place. Les Acières Aubert et Duval, propriétaires du bâtiment, feront des travaux : réfection de la toiture, rénovation des sanitaires et accessibilité.
- Portage de repas : une réunion d'information des familles des Ancizes-Comps et de St Georges se tiendra le 10 décembre à la Mairie de St Georges.
- Maison de la Musique : Le permis de construire a été déposé en Mairie et transmis à la DDT pour étude.
- Médiathèque : Les travaux de démolition sont en cours.

Budget assainissement : ouverture de crédits

Le Conseil Municipal accepte une ouverture de crédit budgétaire au budget assainissement section fonctionnement de l'exercice 2011, comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Article 668	Autres charges foncières	+ 100 €
Article 615	Entretien et réparation	- 100 €

Entretien du parc d'éclairage public :

Le Conseil Municipal approuve la proposition du SIEG d'effectuer une tournée de surveillance trimestrielle au lieu de mensuelle, dans un souci de réduction des dépenses. Des économies devront être faites également sur le poste « Illuminations » qui verra une forte augmentation dans les années à venir.

Bilan énergétique des bâtiments communaux :

La Communauté de Communes a demandé une étude des consommations en énergie de chaque bâtiment communal, afin de subventionner des travaux pour la réduction des coûts.

Maisons fleuries 2011 :

Le Conseil Municipal fixe les prix des Maisons Fleuries 2011 selon le barème suivant :

- nombre de points supérieur ou égal à 350 :	50 €
- nombre de points compris entre 330 et 349 :	45 €
- nombre de points compris entre 310 et 329 :	40 €
- nombre de points compris entre 290 et 309 :	35 €
- nombre de points compris entre 270 et 289 :	30 €
- nombre de points compris entre 250 et 269 :	25 €
- nombre de points compris entre 230 et 249 :	20 €

Ces prix seront remis lors de la prochaine cérémonie des vœux.

Vœu pour le maintien de la cotisation CNFPT :

Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. Un amendement à la loi de finances 2011 avait réduit le taux de cotisation des collectivités territoriales de 1% à 0,9 %. Cette réduction des cotisations risque d'être préjudiciable à la qualité de la formation des agents territoriaux.

Le CNFPT cessera de rembourser les frais de transport des stagiaires à compter du 1^{er} janvier 2012, ce qui impliquera la prise en charge de ces frais par la Mairie.

Motion pour la création d'un BTSA Technico-commercial à l'EPL :

Le Conseil Municipal soutient le projet de BTSA technico-commercial proposé par l'EPL des Combrailles qui regroupe les lycées de St Gervais d'Auvergne et Pontaurum et demande donc que cette candidature soit retenue par leurs organismes de tutelle.

Tarifs des H.L.L. saison 2012 :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des HLL pour la saison 2012, soit du 07 avril au 1^{er} octobre 2012 :

- Location à la semaine :
 - o du 07 avril au 30 juin 2012 : 290,00 € T.T.C.
 - o du 30 juin au 1^{er} septembre 2012 : 410,00 € T.T.C.
 - o du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2012 : 290,00 € T.T.C.
- Une remise de :
 - o 10% sur la deuxième semaine de location consécutive,
 - o 15% à partir de la troisième semaine de location consécutive.
- Location court séjour pendant toute la saison 2012 (maximum 4 nuits) :
 - o 60 € par nuit,
 - o au delà de 4 nuits = le prix de la semaine.
- Location longue durée pour les employés travaillant sur des chantiers proches :
 - o 160 € par semaine hors juillet et août pour un séjour continu d'un mois et plus.

Tarifs camping saison 2012 :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du camping municipal ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre 2012 :

- Tarif T.T.C. par nuit,
 - o Forfait pour 1 personne + voiture + emplacement : 6,00 €,
 - o Electricité : 2,00 €,
 - o Personne supplémentaire de plus de 12 ans : 2,00 €,
 - o Enfant de 2 à 12 ans : 1,00 €,
 - o Enfant de moins de 2 ans : gratuit,
 - o Accueil des colonies de vacances (par personne) : 2,00 €,
- Une réduction, non applicable aux garages morts et au forfait des colonies de vacances, sera accordée à hauteur de :
 - o 5 % pour un séjour consécutif d'une durée supérieure à 10 jours,

- 10 % pour un séjour consécutif d'une durée supérieure à 30 jours,
 - 20 % pour un séjour consécutif d'une durée supérieure à 60 jours.
- Garage mort (installation laissée sur place pendant une absence des occupants de plus de 24 heures et déclarée à la gérance du camping) :
 - par installation et par nuit, durant toute la saison : 2,00 €.
 - Séjours de longue durée de plus de 90 jours, compris garage mort, taxe de séjour en plus, par mois :
 - sans électricité : 100 €
 - avec électricité : 160 €.

Section de Tournobert :

Le bornage des terrains de la section a eu lieu le 22 novembre, en présence de la SAFER, qui doit racheter les terrains. Une parcelle de terrain sera acquise par la Commune à un particulier pour faire un accès.

Dates des prochaines réunions :

- Trophées de l'Eau décernés à l'Acierie Aubert et Duval le 06 décembre
- Assemblée communale le 16 décembre
- Cérémonie des vœux le 07 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.